

# Index égalité femmes-hommes

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, SARPLAST Industrie publie son Index sur l'égalité femmes-hommes.

## En quoi consiste cet index ?

L'index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une note sur 100, obtenue à partir de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes (noté sur 40 points).
- L'écart de taux d'augmentations (35 points).
- Le % de femmes augmentées au retour de congé maternité (15 points).
- La répartition des femmes et des hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise (10 points).

## L'index sur l'égalité femmes-hommes au sein de Sarplast Industrie :

L'index de l'égalité femmes-hommes de Sarplast Industrie, au 1er mars 2021, est de 71 points sur 100.

Cette note témoigne de notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et nous pousse à nous améliorer par la mise en place de mesures qui nous permettront d'atteindre l'objectif.

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, et à tous les stades de la vie professionnelle, représente un enjeu majeur du développement des salariés dans l'entreprise.